



Dois je réglé ma dette au nouveau proprietaire?

Par **nanie09**, le **25/06/2009** à **21:23**

Bonjour,je souhaiterais obtenir un renseignement juridique.
En effet,je dois une somme relativement importante à un bar (200euros environ).
Sachant que le patron à qui je dois cette dette a revendu le bar recemment,dois je encore cette somme au nouveau proprietaire de l'établissement?
En vous remerciant d'avance.